



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-053-2023-09

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie**

IDF-2023-09-25-00001 - Arrêté DOS EFF OFF 2023 97 portant modification de l'arrêté du 10 février 1944 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction**

IDF-2023-09-26-00006 - Décision n° 2023-117 du 26 septembre 2023 relative à l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers (5 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-25-00001

Arrêté DOS EFF OFF 2023 97 portant  
modification de l'arrêté du 10 février 1944 ayant  
autorisé la création d'une officine de pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/97

**portant modification de l'arrêté du 10 février 1944  
ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 10 février 1944 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie ;

**CONSIDERANT** que l'arrêté en date du 10 février 1944 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie est entaché d'erreurs matérielles qu'il convient de rectifier ;

**CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Eric FRANCOIS est titulaire sont pour le reste inchangées ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'article 1er de l'arrêté en date du 10 février 1944 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie est modifié comme suit,

**Les termes :**

« 138 Avenue de la République »

**sont remplacés par les termes :**

« 140 Avenue de la République ».

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 25 septembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-09-26-00006

Décision n° 2023-117 du 26 septembre 2023  
relative à l'unité régionale d'appui et de  
contrôle des grands chantiers



**Décision n° 2023-117 du 26 septembre 2023  
relative à l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,**

**Vu** les articles R. 8122-6 et R. 8122-9 du code du travail,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Localisation de l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers**

L'URACGC est composée de 9 sections localisées 21 rue Madeleine Vionnet à Aubervilliers.

**Article 2 – Compétence des agents de contrôle**

Chaque section de l'URACGC a compétence pour le contrôle de chantiers et de toutes les activités de toute nature exercées en leur sein (livraisons, nettoyage, par exemple).

Les agents de contrôle exercent une compétence régionale sur les chantiers de la section sur laquelle ils sont affectés, et peuvent intervenir sur les chantiers des autres sections de l'URACGC en tant que de besoin.

**Article 3 – Délimitation des sections**

La délimitation des 9 sections de l'URACGC est fixée comme suit :

**Section 1**

Chantiers de prolongation de la ligne de métro 14 Sud et chantier de jonction à la ligne en service.  
Chantiers de construction de la ligne de métro 18.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- ZAC Ecoquartier fluvial -Lots immobiliers - Ile Saint Denis - (93)
- Chantiers de viabilisation, de VRD et d'aménagement des espaces publics de la ZAC Ecoquartier fluvial - Ile Saint Denis - (93)
- Passerelle de franchissement du bras principal de la Seine entre l'Ecoquartier fluvial - Ile-Saint-Denis - (93) et le quartier Universeine du Village des Athlètes - Saint Denis - (93)
- Réhabilitation du complexe sportif de l'Île des Vannes - Ile Saint Denis - (93)
- Rénovation, aménagement des berges et divers travaux complémentaires sur le site du stade nautique d'Île de France – Vaires sur Marne (77)

### Section 2

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Ouest.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Chantiers de préparation, de viabilisation, de VRD et d'aménagement du terrain de la Plaine Saulnier – Saint Denis - (93)
- Chantiers de construction du Centre Aquatique Olympique (CAO) et du franchissement de l'autoroute A1 - Saint Denis - (93)
- Modernisation du Stade De France (travaux complémentaires) - Saint Denis - (93)
- Rénovation du stade annexe aux abords du Stade De France - Saint Denis - (93)

### Section 3

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Sud –tronçon 2 (de Noisy-Champ à Villejuif Louis Aragon exclue).

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Rénovation et restructuration du Grand Palais – Paris 8<sup>ème</sup>
- Rénovation et extension du Gymnase Guy Moquet - Aubervilliers - (93)
- Rénovation de la piscine et du complexe sportif Bertrand Dauvin - Paris 18<sup>ème</sup>
- Rénovation du gymnase et du complexe sportif Max Rousié - Paris 17<sup>ème</sup>
- Polygone de Vincennes (anneau cyclable) - Paris 12<sup>ème</sup>

### Section 4

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Sud –tronçon 3 (de Villejuif Louis Aragon inclus à Pont de Sèvres).

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Athlètes - Lots Immobiliers Secteurs D et E - Saint Ouen - (93)
- Rénovation et extension du Gymnase Pablo Neruda - Saint Ouen - (93)
- Démolition de l'école maternelle Anatole France - Saint Ouen - (93)
- Roland Garros - Court Suzanne Lenglen - Paris 16<sup>ème</sup>
- Stade Pierre de Coubertin - Paris 16<sup>ème</sup>

### Section 5

Chantiers de construction de la ligne de métro 16.

Chantier de jonction de la ligne de métro 14 Nord entre les gares de Saint Denis Pleyel et Mairie de Saint Ouen.



Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Médias - Lots immobiliers A, B et C - Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Groupe scolaire - Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Crèche - Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Gymnase de Dugny- Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Chantiers de préparation des terrains, de viabilisation, de VRD et d'aménagement des espaces publics de la ZAC Cluster des Médias sur Dugny (93) et Le Bourget (93) sous maîtrise d'ouvrage SOLIDEO
- Chantiers du Terrain des Essences - La Courneuve - (93)
- Piscine de Marville - La Courneuve - (93)
- Terrains de rugby de la plaine Marville – Saint Denis – (93)

#### Section 6

Chantiers de construction de la ligne de métro 17 (de la gare du Bourget RER exclue jusqu'au terminus au Mesnil-Amelot).

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Athlètes - Universeine - Lots immobiliers Secteurs A et B - Places haute et olympique - Saint Denis - (93)
- Chantiers de préparation des terrains, de viabilisation, de VRD, d'aménagement des espaces publics et d'inter-chantiers de la ZAC Village Olympique et Paralympique sur Saint Denis (93) et Saint Ouen (93) sous maîtrise d'ouvrage SOLIDEO
- Aménagements des berges de la Seine - Saint Denis - Saint Ouen (93)
- Base mutualisée au profit de la préfecture de police de Paris - Saint Denis - (93)
- Réaménagement et rénovation du Palais des Sports de Saint-Denis et du Complexe sportif Auguste Delaune - Saint Denis - (93)

#### Section 7

Chantiers de prolongation de la ligne E du RER (Eole) et chantier de jonction à la ligne en service.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Chantier de construction de l'Aréna Porte de la Chapelle - Paris 18<sup>ème</sup>
- Réaménagement du site de la colline d'Elancourt (78).
- Réhabilitation du Stade départemental Yves-du-Manoir - Colombes - (92)
- Réhabilitation et extension de la piscine de Colombes (92)

#### Section 8

Chantiers de prolongation de la ligne de métro 11 et chantier de jonction à la ligne en service.

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Est.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Médias - Lots immobiliers D - Secteur Plateau - Dugny - (93)
- Démantèlement de l'usine CHIMIREC et aménagements secteur La Comète - Dugny - (93)
- Passerelle de franchissement autoroute A1 – Dugny- Le Bourget - (93)
- Opérations sur le Parc des Sports du Bourget (gymnase, tennis, boulodrome) hormis la construction de la nouvelle piscine du Bourget (93)
- Centre Aquatique du Fort d'Aubervilliers (93)

- Rénovation du gymnase du centre sportif des Poissonniers - Paris 18<sup>ème</sup>
- Rénovation de la Piscine Georges Vallerey - Paris 20<sup>ème</sup>
- Rénovation de la Piscine Maurice THOREZ – Montreuil (93)
- Centre sportif Jules Ladoumègue - Paris 19<sup>ème</sup>

#### Section 9

Chantiers de construction de la ligne Charles de Gaulle Express.

Chantier suivant mené dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Équipement sportif inclusif PRISME - Bobigny - (93)

#### **Article 4 – Nomination du responsable**

Monsieur Thierry JOURNET, directeur adjoint du travail, est nommé responsable de l'URACGC.

#### **Article 5 – Affectation des agents de contrôle**

Sont affectés dans les sections de l'URACGC les agents de contrôle suivants :

Section 1 : Monsieur Pierre DUQUOC, inspecteur du travail.

Section 2 : poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Guillaume FERREUX FAGNO, inspecteur du travail.

Section 3 : Madame Juliette CHANTECAILLE, inspectrice du travail.

Section 4 : Madame Florence KERÉZÉON, inspectrice du travail.

Section 5 : Monsieur Cyril LATOUR, inspecteur du travail.

Section 6 : Monsieur Olivier PISSEMBON, inspecteur du travail.

Section 7 : Monsieur Guillaume FERREUX FAGNO, inspecteur du travail.

Section 8 : Monsieur Abdanacer SOUADJI, inspecteur du travail.

Section 9 : Monsieur Thierry JOURNET, directeur adjoint du travail

#### **Article 6 – Organisation de l'intérim**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par un autre agent de contrôle affecté au sein de l'URACGC.

#### **Article 7 – Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## **Article 8**

La décision n° 2023-048 du 31 mars 2023 relative à l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers est abrogée.

## **Article 9**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 26 septembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental  
de l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France,



Gaëtan Rudant